

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/06/2025 - 12403 - 2015 B 05691 - 814 954 053 - 2 FB

DEPOT AU GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL  
LE - 5 JUIN 2025  
SOUS LE N° 12403

Certifié conforme  
à l'original.  
FB

**DEPOT GREFFE**

**2022**

Période du 01/01/2022 au 30/09/2022

**SASU 2 FB**

2 rue HIPPOLYTE CAILLAT  
94290 VILLENEUVE LE ROI

Siret : 81495405300017

**SAS AMA**

Société d'Expertise Comptable  
inscrite au tableau de l'ordre de Paris Ile de France

9 Rue de Normandie 92400 COURBÉVILLE

Tel. 01.49.05.04.20.

Fax 01.49.05.04.26.

FB

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU 2 FB</u>			Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise <u>2 rue HIPPOLYTE CAILLAT 94290 VILLENEUVE LE ROI</u>						
Numéro SIRET* <u>8 1 4 9 5 4 0 5 3 0 0 0 1 7</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>9</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
			Exercice N clos le <u>30/09/2022</u>			
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres*	010 014	012 016		
	Immobilisations corporelles*		028	030	14 840 11 012	
	Immobilisations financières* (1)		040	042	220	
	Total I (5)		044	048	15 060 11 012	4 047
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	11 384
Marchandises *			060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
Créances (2)		Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070		
			072	074		
Valeurs mobilières de placement		080	082			
Disponibilités		084	086	55 795	55 795	
Charges constatées d'avance *		092	094			
Total II		096	098	67 179	67 179	
Total général (I + II)		110	112	82 239 11 012	71 227	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		2 500	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		250	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131			
	Report à nouveau		134		46 301	
	Résultat de l'exercice		136		79	
	Provisions réglementées		140			
Total I		142		49 131		
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		3 600	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169		18 495	
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		22 095		
Total général (I + II + III)		180		71 227		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SASU 2 FB</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Exercice N clos le 30/09/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210	
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214	
			services*	intracommunautaires	217	218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	395 078	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	392 631	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	2 446	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348		
Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	79	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	79	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	2 367	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des eples-ets d'associés	247	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU (44. octies A)	987	342	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)		989
		ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)		138
		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer		344
		ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)		993
		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992			
		Dont divers				
	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	15 784
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :			360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	15 784	

fb



Désignation de la société : SASU 2 FB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 71 227 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 80 euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 30/09/2022.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Méthodes comptables appliquées

Evaluation des stocks :

[ ] - Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

[ X ] - Premier entré, premier sorti (PEPS-FIFO)

Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

## Autres éléments significatifs

le cabinet comptable ne participe pas à l'inventaire physique ni à sa valorisation.

## Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Créances

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	220		220
Créances de l'actif circulant			
Charges constatées d'avance			

fb

### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<b>Total</b>			

### Dettes

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 600	3 600		
Autres dettes	18 496	18 496		
Produits constatés d'avance				

### Charges à payer

	Montant
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	855
<b>Total</b>	<b>855</b>

### Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 2 500,00 euros décomposé en 250 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	250	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	250	10,00

fb

## **2 FB**

Société par action simplifié de 2 500.00 €  
Siège social : 2 RUE HYPPOLYTE CAILLAT  
94290 VILLENEUVE LE ROI  
814 954 053 RCS

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT  
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 28/02/2023**

### **TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022, s'élevant à 79 €, de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à ..... 46 301 €  
Correspondant au compte "Report à Nouveau", créateur d'un pareil montant,
- et de reporter purement et simplement le bénéfice de 79 € au compte "Report à Nouveau" lequel s'élèvera à ..... 46 380 €

### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**Copie certifiée conforme**

**Le président**

